



Séance du 15 Février 2021
Convocation du 09 Février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 21

L'an deux mil vingt et un, le quinze Février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Pierre Mendès France sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUPONT BLOND Rachel, FRANCOIS Loïc, LEVASSEUR Yasmine, KAZMIERCZAK René, DECORNET Aïda, WARIN BLIN Maïté, COMTE Sophie, EKOUME Alain, LEANDRI Guillaume, DELACHAPPE-MOREL Denis, DEHAISNE Jean-Jacques, RENAULT-RENAUD Eric, DELANDRE Bérengère, DEVILLE Francesca, BORGES Dina, BOYER Joanic, TURMEL Sandra

Excusés : LE MOULLAC Yves, PELLEGRINELLI Fabien, BEZEAUX Christian, RYBARCZYK Sandrine, WEYDT-ROUVEURE Julie

Pouvoirs : BEZEAUX Christian à BLOND Rachel, RYBARCZYK Sandrine à DECORNET Aïda, PELLEGRINELLI Fabien à Jean-Claude PELLERIN,

Secrétaire de séance : Aïda DECORNET

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Modification des limites d'Agglomération – RD 127
- 3/ Communauté de Commune :
 - 3-1/ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- 4/ Personnel Communal :
 - 4-1/ Approbation du Règlement Intérieur
 - 4-2/ Convention de partenariat avec l'AITT
 - 4-3/ Modification d'un poste administratif
- 5/ Finances :
 - 5-1/ Audit du Centre de Gestion
 - 5-2/ Avenant Léo Lagrange – accueil Périscolaire et ALSH
- 6/ Finances – Cimetière
 - 6-1/ Acquisition de parcelles
 - 6-2/ Demande DETR
 - 6-3/ Logiciel de gestion Cimetières

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DESIGNE** Mme DECORNET Aïda, secrétaire de séance.

2/ Modification des limites d'Agglomération – RD 127

Suite aux travaux d'aménagement de requalification faits par le Conseil Départemental, les panneaux d'Agglomération situés sur la RD 127 (FITZ-JAMES / ERQUERY) doivent être déplacés du PR 1 + 534m au PR 1 + 770m,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **VALIDE** les modifications des limites d'Agglomération.

3/ Communauté de Commune :

3-1/ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'analyse de la gestion de la Communauté de Communes concernant les exercices 2014 et suivants.

Un rapport a été adressé à toutes les communes membres de la Communauté de Communes afin qu'il y ait débat.

Ce rapport a été présenté, exposé et commenté par M. VICHARD, Vice-Président en charge des finances lors de la réunion de travail du Conseil Municipal le 11 janvier 2021.

Le rapport est porté à connaissance du Conseil Municipal ce jour, pour qu'il en prenne acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND** acte de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

4/ Personnel Communal :

4-1/ Approbation du Règlement Intérieur

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, le Règlement Intérieur du personnel communal et ses annexes ont été soumis pour validation au Comité Technique et CHSCT du Centre de Gestion.

Seul le Comité Technique a validé en date du 19 Janvier 2021 et pas encore le CHSCT
Celui-ci sera soumis au CHSCT dans sa réunion du 16 mars

- Ce point sera remis à l'ordre du jour du CM après le 16 mars

4-2/ Convention de partenariat avec l'AITT

La collectivité a recours à cette association lorsque le personnel d'entretien des écoles ou du restaurant scolaire est absent.

L'AITT est une association d'insertion, elle privilégie la mise à disposition (dans la mesure du possible) de personnes habitant la commune.

En ce qui concerne le remplacement des ATSEM, la collectivité fait appel au Centre de Gestion de l'Oise

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à renouveler ces conventions.

4-3/ Modification d'un poste administratif

L'agent administratif recruté sur le poste assistante de gestion administrative – CCAS a été recruté au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Mais elle est promotible au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} Classe.

Toutefois, sa collectivité d'origine, n'ayant pas pu procéder à sa nomination avant son départ, (Retour avis CAP du centre de gestion tardif avant sa mutation) il convient que cet avancement de grade soit fait dans notre collectivité.

Il avait été convenu entre cet agent et Monsieur le Maire, la nomination à ce grade, lors de son entretien d'embauche.

La réglementation a changé depuis le 1^{er} janvier 2021, et il n'est possible désormais de procéder à l'avancement de grade ou de promotion interne que lorsque les lignes directrices de gestion de la collectivité et celles du Centre de Gestion sont validées par le Comité Technique. Ce qui est en cours.

Afin que cette nomination soit possible, vu les validations et le calendrier des instances à respecter, il convient que le Conseil Municipal crée un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{er} classe et demande au Comité Technique de se prononcer sur la suppression simultanée du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mai 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} mai 2021.

- **DECIDE** la suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mai 2021, après avis du comité Technique.

5/ Finances :

5-1/ Audit du Centre de Gestion

La collectivité sollicite l'appui du Centre de Gestion de l'Oise afin de réaliser une mission de conseil en organisation des ressources humaines de la collectivité portant sur l'ensemble des services de la collectivité.

Elle souhaite bénéficier de l'aide et de l'appui du Centre de Gestion de l'Oise pour la réalisation d'une étude sur l'organisation et le fonctionnement de ses services comprenant une vingtaine d'agents.

Au regard de la pyramide des âges vieillissante et des départs prévus sur le temps de la mandature, Monsieur le Maire souhaite faire le point sur la capacité de la collectivité à mettre en œuvre son projet municipal au regard de l'organisation de ses services et des compétences internes dont elle dispose.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de cet audit.

5-2/Avenant Léo Lagrange – accueil Périscolaire et ALSH

Rappel : Coût annuel : 94 419 €

- Suite à la Crise Sanitaire, l'association Léo Lagrange, nous propose un avenant à notre contrat, comportant une régularisation tarifaire (*chômage partiel et charges fixes*).

↳ Habituellement, le coût mensuel est de 7 868 €, la collectivité, a déjà versée, en 2020 la somme de 23 604,86 € (qui correspond à janvier, février et mars 2020)

↳ Léo Lagrange, nous propose de leur régler la somme de 27 720,14 € pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 2020.

↳ Soit un total de 51 325 € pour 8 mois

- Il restera donc ensuite, à la charge de la Mairie, la somme de 31 472 € (7 868 € x les 4 mois restants)

➔ **Coût annuel 2020 : 82 797 €** (11 622 € de différence)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

6/ Finances – Cimetière

6-1/ Acquisition de parcelles

Acquisition de la parcelle AE 215

Une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) est en cours pour l'ensemble des parcelles restant à acquérir pour la réalisation globale du cimetière.

Pour la première phase de cette réalisation, il ne reste que la parcelle AE 215 à acquérir.

La famille DUFAY, en indivision, vient finalement d'accepter la promesse de vente, au prix fixé par France Domaine 634,20 € → soit 0,60€/m²

➤ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle de gré à gré pour ce montant de 634,20 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés.

Acquisition de parcelles de gré à gré

➤ Le Conseil Municipal doit décider et autoriser M. le Maire à acquérir toutes les parcelles qui seraient à vendre, (Parcelles vertes sur le plan. Les parcelles jaunes étant déjà propriétés de la commune.

Ces parcelles seraient acquises 0.60€/m² pour les parcelles desservies par une route et 0.50€/m² pour les parcelles enclavées ou desservies par un chemin rural

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

➤ **DECIDE** d'acquérir toutes les parcelles qui seraient à vendre pour le projet de la seconde phase des travaux du cimetière.

- 0,60 €/m² pour les parcelles desservies par une route
- 0,50 €/m² pour les parcelles enclavées ou desservies par un chemin rural

Conformément au plan joint.

Parcelles AE : 198 ;199 ;200 ;203 ;205 ;206 ;216 ;217 ;218 ;219 ;220 ;221 ;222 ;225 ;226 ;228 ;229 ;

6-2/ Demande DETR

Le Conseil Municipal doit solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la création du nouveau cimetière et autoriser M. le Maire à déposer un dossier 2021.

Montant des travaux estimés à 571 146,21 HT

Montant des travaux estimés + AMO 599 703,52 HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

➤ **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021, au plus fort taux

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer ce dossier de DETR 2021

6-3/ Logiciel de gestion Cimetières

Enveloppe budgétaire qui serait à prévoir au budget 2021 : **8 000 € HT** maximum

Cette enveloppe comprend :

- Licence GESCIME (base de données Hyperfiles)
- Paramétrage du logiciel et des documents
- Reprise des données de votre fichier Excel (43 onglets de 9 colonnes chacun)
- Réalisation et intégration de la cartographie des 2 cimetières (ancien et nouveau (phases 1 et 2), à partir des plans PDF existants (pour 1 153 emplacements dont 65 cases columbarium)
- Site Internet de valorisation des cimetières à destination des administrés
- Installation du logiciel (multipostes)
- Formation d'une journée réalisée à distance (pour un groupe de 3 à 4 agents environ)

Plus en option, mise à jour des plans de l'ancien cimetière, par nos services, pour un budget supplémentaire d'environ **3 000 € HT** (frais de déplacement inclus)

↳ **Soit un total de 11 000 € HT**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

- **DECIDE** l'achat de ce logiciel pour un montant de **11 000 € HT**
- **DIT** que cette dépense sera inscrite en investissement au budget primitif 2021

La séance est levée à 20h00

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

2/ Modification des limites d'Agglomération – RD 127

3/ Communauté de Commune :

3-1/ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

4/ Personnel Communal :

4-1/ Approbation du Règlement Intérieur

4-2/ Convention de partenariat avec l'AITT

4-3/ Modification d'un poste administratif

5/ Finances :

5-1/ Audit du Centre de Gestion

5-2/ Avenant Léo Lagrange – accueil Périscolaire et ALSH

6/ Finances – Cimetière

6-1/ Acquisition de parcelles

6-2/ Demande DETR

6-3/ Logiciel de gestion Cimetières

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maïté	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	
Joanic	BOYER	
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE- MOREL	
Bérengère	DELANDRE	
Francesca	DEVILLE	
Alain	EKOUME	
Guillaume	LEANDRI	
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Fabien	PELLEGRINELLI	Excusé
Eric	RENAULT- RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	Excusée
Sandra	TURMEL	
Julie	WEYDT- ROUVEURE	Excusée